



|       |      |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
|       |      |

# PROCÈS-VERBAL

## Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 7 décembre 2015 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

### PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Stairs, Jean R. Roy, Alain Carrier, Robert Lebrun et Richard Roy

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2015-12-265** Il est proposé par monsieur Joe Stairs  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2015

**2015-12-266** Il est proposé par monsieur Joe Stairs  
appuyé par madame Sylvie Lefebvre  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2015 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait quatre (4) personnes présentes dans la salle. M. Dubois est présent pour le point 6.7, donc ce sujet sera traité immédiatement après la période de questions. Mme Rousseau demande si la piste cyclable pourrait être utilisée pour le ski de fonds. M. Sudlow lui répond que pas officiellement, et Mme Rousseau suggère que la Municipalité d'Ogden et la Ville de Stanstead travaillent ensemble pour ouvrir la piste pour le ski de fonds. Mme Rousseau mentionne aussi que les coûts d'un camion neuf devraient être calculés afin de déterminer s'il vaut mieux acheter un camion neuf ou d'engager des contractants. Mme Keefe mentionne qu'elle a reçu une lettre de l'inspecteur en bâtiment et en environnement lui demandant de ramasser le tas de ferraille qui était situé chez elle et lui avisant qu'elle avait un certain délai pour le faire afin d'éviter une amende. Mme Keefe confirme que le tas a maintenant été ramassé mais ajoute qu'il y a beaucoup d'autres places à Ogden qui ont besoin d'être ramassées aussi.

### 5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### 6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.



|       |      |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
|       |      |

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

### 6.3 COMBEQ – adhésion 2016 – inspecteur en bâtiment et en environnement

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur en bâtiment et en environnement est membre de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la cotisation annuelle est de 325.00\$ taxes en sus;

**2015-12-267 Il est proposé par** monsieur Joe Stairs  
**appuyé par** monsieur Jean R. Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise l'adhésion de monsieur Paul Carignan à la COMBEQ ainsi que le paiement de 325.00\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

### 6.4 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 5 du règlement numéro 2009.09 relatif au comité consultatif d'urbanisme « composition », le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Ogden est formé de cinq (5) membres ayant droit de vote. Ces membres doivent être nommés par résolution du conseil de la municipalité :

- Trois (3) membres choisis parmi les résidents de la municipalité, à l'exclusion des membres du conseil et des officiers municipaux ;
- Deux (2) membres du conseil.

Les officiers du comité consultatif d'urbanisme sont le président, le vice-président et le secrétaire. Ces officiers sont nommés par résolution du conseil de la municipalité.

L'inspecteur en bâtiment et environnement est d'office membre de ce comité et secrétaire, sans droit de vote.

Le maire peut assister à toutes les réunions du comité s'il le souhaite.

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 6 du règlement numéro 2009.09 relatif au comité consultatif d'urbanisme, «la durée du mandat des membres est de deux ans et est renouvelable»;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont été nommés à la séance du conseil tenue le 2 décembre 2013 en vertu de la résolution numéro 2013-12-324;

**2015-12-268 Il est proposé par** monsieur Jean R. Roy  
**appuyé par** monsieur Richard Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil donne mandat aux membres du conseil municipal à siéger sur le comité consultatif d'urbanisme, soit:

- Joe Stairs (membre du conseil)
- Sylvie Lefebvre (membre du conseil)

**QUE** le conseil donne mandat aux citoyens suivants à siéger sur le comité consultatif d'urbanisme, soit:

- M. Steven Baker
- M. Gérald Routhier
- M. Richard Violette

**QUE** le président et le vice-président seront nommés à la prochaine séance du CCU et seront soumis au conseil pour approbation.

**QUE** l'inspecteur en bâtiment et en environnement, monsieur Paul Carignan est d'office secrétaire du comité.



|       |      |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
|       |      |

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**QUE** les membres choisis parmi les résidents de la municipalité, et nommés par le conseil, sont rémunérés en fonction de leurs présences aux réunions du comité. La rémunération est de trente-cinq dollars (35,00 \$) par réunion à laquelle ils assistent.

**ADOPTÉE**

**6.5 Achat d'une partie de l'ancien chemin municipal par les propriétaires des matricules 0686 82 1525 et 0686 82 4515**

**CONSIDÉRANT QUE** M. et Mme Jean et Valerie Comeau sont propriétaires des propriétés avec matricules 0686 82 1525 et 0686 82 4515, étant des parties du lot 157 adjacente à l'ancien chemin municipal, et qu'ils sont intéressés à acheter la portion du chemin municipal abandonné adjacente à leurs propriétés;

**2015-12-269 Il est proposé par** madame Sylvie Lefebvre  
**appuyé par** monsieur Jean R. Roy  
**et résolu à l'unanimité**

D'autoriser la vente de l'ancien chemin municipal aux propriétaires susmentionnés, tel que subdivisé par Christian Lefebvre, arpenteur-géomètre.

**QUE** l'ancien chemin municipal soit vendu aux propriétaires susmentionnés pour 1\$ à condition que tous les frais occasionnés par cette transaction soient défrayés par ces propriétaires.

**QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

**ADOPTÉE**

**6.6 Achat d'une partie de l'ancien chemin municipal par le propriétaire du matricule 1388 14 4510**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Gilles Fecteau est propriétaire de la propriété avec matricule 1388 14 4510, étant une partie du lot 581 adjacente à l'ancien chemin municipal, et qu'il est intéressé à acheter la portion du chemin municipal abandonné adjacente à sa propriété;

**2015-12-270 Il est proposé par** monsieur Jean R. Roy  
**appuyé par** monsieur Robert Lebrun  
**et résolu à l'unanimité**

D'autoriser la vente de l'ancien chemin municipal au propriétaire susmentionné, tel que décrit par la rénovation cadastrale.

**QUE** l'ancien chemin municipal soit vendu au propriétaire susmentionné pour 1\$ à condition que tous les frais occasionnés par cette transaction soient défrayés par ce propriétaire.

**QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

**ADOPTÉE**

**6.7 Achat d'une partie de l'ancien chemin municipal par le propriétaire du matricule 0787 43 7503**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Pierre Dubois est propriétaire de la propriété avec matricule 0787 43 7503, étant des parties des lots 163 et 164 adjacente à l'ancien chemin municipal, et qu'il est intéressé à acheter la portion du chemin municipal abandonné adjacente à sa propriété;

**2015-12-271 Il est proposé par** monsieur Joe Stairs  
**appuyé par** monsieur Robert Lebrun  
**et résolu à l'unanimité**

D'autoriser la vente de l'ancien chemin municipal au propriétaire susmentionné, tel que décrit par la rénovation cadastrale.

**QUE** l'ancien chemin municipal soit vendu au propriétaire susmentionné pour 1\$ à condition que tous les frais occasionnés par cette transaction soient défrayés par ce propriétaire.



|       |      |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
|       |      |

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

**ADOPTÉE**

### 6.8 Projet LIDAR (Laser or Light Detection and Ranging) - REMIS

## 7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### 7.1 Commande des calendriers des cueillettes 2016

**2015-12-272** Il est proposé par monsieur Robert Lebrun  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à commander les calendriers des cueillettes 2016 de la compagnie Imprimerie Plus Estrie, au prix de 252.30\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

### 7.2 Régie des Déchets – agrandissement du site de compostage

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) prévoit la construction en 2016 d'une nouvelle plateforme de compostage permettant d'augmenter sa capacité de réception et de traitement des matières organiques ainsi que des boues provenant de la vidange des installations septiques;

**CONSIDÉRANT QUE** par la réalisation de ce projet, la Régie sera en mesure de recevoir, des municipalités qui sont membres et clientes, 14,000 mètres cubes par année de boues de fosses septiques et 8,200 tonnes par année de résidus de collecte à trois voies;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de poursuivre la planification de ce projet, la Régie doit fournir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC), des lettres d'intention des municipalités confirmant leur intérêt à se joindre au projet au cours des prochaines années;

**2015-12-273** Il est proposé par monsieur Alain Carrier  
appuyé par monsieur Robert Lebrun  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden appuie ce projet d'agrandissement du site de compostage de la Régie des Déchets.

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à préparer une lettre d'intention indiquant que la municipalité d'Ogden encouragera ses résidents de faire acheminer les boues provenant de la vidange de leurs installations septiques au site de la RIGDSC à Coaticook, et incitera les entrepreneurs en vidange d'installations oeuvrant sur le territoire d'Ogden de faire de même.

**ADOPTÉE**

### 7.3 Memphrémagog Conservation Inc. – Plan de conservation

**CONSIDÉRANT QUE** Memphrémagog Conservation Inc. a élaboré le projet intitulé : Plan de conservation des milieux naturels sur le territoire de la municipalité d'Ogden, qui consiste en un

portrait des milieux naturels ainsi que des zones de contraintes naturelles à prendre en considération dans le contexte de l'aménagement du territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** pour le financement de ce projet, Memphrémagog Conservation Inc. sera responsable pour au moins 3,350.00\$ et la municipalité d'Ogden sera responsable pour un maximum de 2,000.00\$;



|       |      |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
|       |      |

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**2015-12-274 Il est proposé par** monsieur Joe Stairs  
**appuyé par** madame Sylvie Lefebvre  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** la municipalité d'Ogden donne son appui au projet du Memphrémagog Conservation Inc. mentionné ci-haut, et accepte de contribuer 2,000.00\$ à ce plan de conservation.

**QUE** cette dépense soit prévue au budget 2016.

**ADOPTÉE**

### **8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS**

#### **8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie**

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 23 novembre dernier.

#### **8.2 Formation gratuite pour l'inspecteur en voirie**

**CONSIDÉRANT QU'**Info Excavation offre une formation gratuite à l'inspecteur en voirie afin d'approfondir ses connaissances sur la prévention des dommages aux infrastructures souterraines et la façon de faire une demande de localisation en ligne;

**CONSIDÉRANT QUE** cette rencontre se tiendra à Sherbrooke le 25 février 2016 de 8h30 à 12h00 et qu'il n'y a aucun coût pour assister à cette formation;

**2015-12-275 Il est proposé par** monsieur Jean R. Roy  
**appuyé par** monsieur Robert Lebrun  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise l'inspecteur en voirie, M. Vincent Langlois, à assister à cette formation se tenant le 25 février 2016.

**QUE** le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation.

**ADOPTÉE**

#### **8.3 Achat des tomes de Signalisation Routière**

**2015-12-276 Il est proposé par** monsieur Joe Stairs  
**appuyé par** monsieur Jean R. Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise l'achat des tomes de signalisation routière de la compagnie Publications Québec, au prix de 199.00\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

### **9. FINANCES**

#### **9.1 Liste des comptes payés**

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 59,380.16\$ et les salaires s'élèvent à 10,715.79\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 70,095.95\$.



|       |      |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
|       |      |

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**2015-12-277** Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par monsieur Joe Stairs  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

### 9.2 Listes des comptes à payer

**CONSIDÉRANT QUE** le total des comptes à payer pour le mois courant est de 27,127.01;

**2015-12-278** Il est proposé par monsieur Jean R. Roy  
appuyé par madame Sylvie Lefebvre  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la liste des comptes à payer au 7 décembre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

**ADOPTÉE**

### 9.3 Rémunération des élus pour le 4<sup>e</sup> trimestre

**2015-12-279** Il est proposé par monsieur Robert Lebrun  
appuyé par monsieur Alain Carrier  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le paiement de la rémunération des membres du conseil soit autorisé pour le 4<sup>e</sup> trimestre, comme suit :

| <u>Membre du conseil</u>                   | <u>Montant brut</u> |
|--|---------------------|
| Michael Sudlow (maire)                     | 2,448.06\$          |
| Joe Stairs (conseiller, poste no. 1)       | 816.15\$            |
| Jean R. Roy (conseiller, poste no. 2)      | 816.15\$            |
| Alain Carrier (conseiller, poste no. 3)    | 816.15\$            |
| Robert Lebrun (conseiller, poste no. 4)    | 816.15\$            |
| Richard Roy (conseiller, poste no. 5)      | 816.15\$            |
| Sylvie Lefebvre (conseillère, poste no. 6) | 816.15\$            |

**ADOPTÉE**

## 10. ADMINISTRATION

### 10.1 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2016

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal stipule ce qui suit :

- *Le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.*

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148.0.1 du Code municipal stipule ce qui suit :

- *Le secrétaire-trésorier donne un avis public du contenu du calendrier.*

**2015-12-280** Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par monsieur Richard Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** les séances ordinaires du conseil en 2016 se tiendront aux dates suivantes à 19h00:

- Lundi le 11 janvier
- Lundi le 1 février
- Lundi le 7 mars



|       |      |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
|       |      |

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

- Lundi le 4 avril
- Lundi le 2 mai
- Lundi le 6 juin
- Lundi le 4 juillet
- Lundi le 1 août
- Mardi le 6 septembre
- Lundi le 3 octobre
- Lundi le 7 novembre
- Lundi le 5 décembre

**ADOPTÉE**

### 10.2 RCGT : rapports MTQ et recyclage

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit achever des rapports pour le gouvernement qui doivent être vérifiés par le comptable;

2015-12-281

**Il est proposé par** monsieur Joe Stairs  
**appuyé par** monsieur Jean R. Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise RCGT à procéder à la compilation des rapports suivants :

Rapport du MTQ  
Rapport du recyclage

Tel que prévu, si nécessaire, et au même moment que la vérification des états financiers, si possible.

**ADOPTÉE**

### 10.3 Mis à jour des archives de la Municipalité

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité requiert que les documents dans la voûte municipale soient bien archivés;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une offre de services pour la gestion des documents et des archives 2016 de la compagnie HB archivistes, s.e.n.c. pour le montant de 984.14\$ taxes en sus pour le forfait hebdomadaire de 4 jours;

2015-12-282

**Il est proposé par** monsieur Robert Lebrun  
**appuyé par** madame Sylvie Lefebvre  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à engager les services de la compagnie HB archivistes, s.e.n.c. pour la gestion des archives municipales, au montant maximal de 984.14\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

### 10.4 Appui à la Fédération Québécoise des Municipalités contre la taxation sur l'essence

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) a émis un communiqué de presse se disant inquiète des propos du ministre des Finances qui laisse entendre qu'une augmentation de la taxe sur l'essence pourrait être une des mesures phares du plan d'action mettant en œuvre la Stratégie gouvernementale;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a expliqué que taxer l'essence, sans plan d'ensemble, c'est pénaliser les citoyens des régions, car une hausse du prix de l'essence irait à l'encontre de l'orientation de la nouvelle Stratégie gouvernementale qui vise à favoriser l'inclusion sociale et à réduire les inégalités sociales et économiques;



|       |      |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
|       |      |

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**2015-12-283** Il est proposé par monsieur Robert Lebrun  
appuyé par monsieur Joe Stairs  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité d'Ogden donne son appui à la Fédération Québécoise des Municipalités contre la taxation sur l'essence et demande au gouvernement de présenter un plan d'action créatif et réaliste qui tiendra compte des particularités de toutes les régions du Québec.

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée au président de la FQM, M. Richard Lehoux, et au ministre des Finances, M. Carlos Leitao.

**ADOPTÉE**

### 11. LOISIRS ET CULTURE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 12.1 Renouvellement du mandat de prévention des incendies gestion complète des risques faibles à très élevés

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution numéro 2014-01-023, le conseil avait accepté l'offre de service du Groupe GPI pour les visites d'inspection en prévention incendie en 2014 pour les risques faibles, au prix de 4,578.00\$ taxes en sus, et pour les risques moyens, élevés et très élevés, au prix de 4,638.00\$ taxes en sus, pour un total de 9,216.00\$ taxes en sus pour l'année 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat prévoyait que, pour 2015, les prix seraient indexés à raison de 2.5%, ce qui équivaut à un total de 9,446.40\$ taxes en sus pour l'année 2015, soit 4,692.45\$ pour les risques faibles et 4,753.95\$ pour les risques moyens, élevés et très élevés;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat prévoyait qu'en 2016, les prix seraient encore indexés à raison de 2.5%, ce qui équivaut à un total de 9,682.56\$ taxes en sus pour l'année 2016, soit 4,809.76\$ pour les risques faibles et 4,872.80\$ pour les risques moyens, élevés et très élevés;

**2015-12-284** Il est proposé par monsieur Alain Carrier  
appuyé par monsieur Joe Stairs  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil accepte de renouveler le contrat de service avec le Groupe GPI pour les visites d'inspection en prévention incendie pour les risques faibles et pour les risques moyens, élevés et très élevés, au prix maximal de 9,682.56\$ taxes en sus, pour l'année 2016.

**QUE** ce prix sera indexé à raison de 2,5% en 2017 si la Municipalité choisit de prolonger la présente offre de service.

**QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

#### 12.2 Renouvellement de l'entente avec la SPA - REMIS

#### 12.3 Révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la sécurité incendie*, une municipalité régionale de comté doit établir un schéma de couverture de risques fixant, pour tout son territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre de la Sécurité publique a attesté de la conformité du premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Memphrémagog le 11 février 2008 et qu'il est entré en vigueur le 3 avril 2008;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;



|       |      |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
|       |      |

# PROCÈS-VERBAL

## Municipalité d'Ogden

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 30 de cette Loi, la révision du schéma de couverture doit se faire suivant la même procédure que son élaboration;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC, de concert avec les municipalités locales, travaille à la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie depuis plusieurs mois et que la municipalité lui a communiqué, comme le prévoit l'article 13 de la Loi, les informations nécessaires à la révision du schéma et lui a fait part des moyens qu'elle peut prendre pour optimiser ses ressources en matière de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a eu l'occasion de donner son avis à la MRC sur les propositions en mentionnant l'impact de celles-ci sur l'organisation de ses ressources humaines, matérielles et financières, le cas échéant tel que le prévoit l'article 15 de la Loi;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu, tel que le prévoit l'article 16, que les actions et leurs conditions de mise en œuvre prévues au schéma révisé, traduites dans un plan, soient adoptées par la municipalité;

**2015-12-285** **Il est proposé par** monsieur Joe Stairs  
**appuyé par** madame Sylvie Lefebvre  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** la municipalité d'Ogden adopte le plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que le chapitre VI intitulé « Objectifs de prévention et de protection » du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé.

**ADOPTÉE**

### **13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES**

### **14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG**

#### **14.1 Diverses rencontres**

M. Sudlow mentionne qu'il est allé à la rencontre des maires avec la FQM qui s'est tenue à Cookshire, et qu'il est aussi allé à la réception pour la nouvelle Temple de la Renommée de l'École secondaire La Ruche. Il parle aussi de l'augmentation des nouvelles évaluations à Ogden en l'année 2015, et de la nouvelle plateforme pour le compost que la Régie des Déchets de Coaticook va faire construire.

#### **14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog**

M. Sudlow annonce que le projet pour l'embellissement d'Ogden a été accepté pour le pacte rural et que la plantation des pommiers se tiendra le 30 avril 2016 et nous aurons besoin de volontaires pour aider. Il mentionne aussi que la MRC a un nouveau fonds qui remplacera le pacte rural, et que M. Jacques Demers a été réélu comme préfet de la MRC.

### **15. LISTE DE CORRESPONDANCE**

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

### **16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme Rousseau a demandé les prix pour les licences de la SPA, et les prix lui ont été fournis. M. Tremblay a demandé pourquoi c'est souvent le même entrepreneur qui est engagé par la municipalité pour le creusage de fossés, et le comité de voirie lui a répondu que la priorité est d'utiliser des entrepreneurs locaux mais que leur méthode d'engager sera à revisiter.



|       |      |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
|       |      |

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

---

**2015-12-286 17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller monsieur Lebrun propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 25.

---

Michael Sudlow  
Maire

---

Vickie Comeau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière